



AVISE

Colloque du 20 novembre 2009

**La dimension transnationale du FSE dans le PO
2007/2013**



**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI**

Rappels généraux sur le contexte

- L'Initiative communautaire Equal et la période 2000/06
- Pas d'Initiative communautaire du type Equal sur la période 2007/2013
- Rapport du groupe de travail FSE de la CE sur la coopération transnationale de juin 2006
- Intégration des acquis d'Equal et ses principes clés dans le règlement FSE de juillet 2006 - articles 3 à 8 :
« l'innovation, le partenariat, la transnationalité devront faire partie intégrante des programmes opérationnels ; les autorités de gestion doivent déterminer les modalités les plus adéquates ainsi que les thématiques les plus appropriées de mise en œuvre »

Modalités d'intervention du FSE sur la transnationalité en France

- La France a fait le choix d'intégrer transnationalité de deux manières
- Le montant FSE des crédits mobilisés au titre de la mesure 4.3 s'élève à près de 70M€ soit 2% de la maquette totale
- La transnationalité est concentrée en 2007/2013 sur des projets visant différents dispositifs
- Les actions cofinancées peuvent être très diverses

La mise en œuvre opérationnelle en France

Au niveau central

- Les crédits dédiés au niveau central s'élèvent, à ce jour, à **4,5M€ pour la période 2008/2010**
- La gestion a été confiée, via un appel à projets, à un organisme intermédiaire : **RACINE**
- Un nouvel appel à projets sera lancé en 2010 pour la période 2011/2013 pour sélectionner un nouvel OI
- Des **conditions ont été fixées** relativement aux bénéficiaires et à la construction de la coopération transnationale

Au niveau régional

- Une **quinzaine de régions** a prévu de mobiliser des crédits au titre d'opérations transnationales
- Les **volumes de crédits** sont **très variables** d'une région à l'autre
- **la plupart des régions ont également confié la gestion de ces crédits à un OI**, le plus souvent le **conseil régional**

Etat des lieux de la prise en compte de la transnationalité dans les PO 2007/2013 de l'UE (1)

- la transnationalité est majoritairement intégrée dans une priorité spécifique
- Les principales thématiques visées sont :
 - l'intégration de groupes de populations en grande difficulté dans le marché du travail
 - la formation tout au long de la vie et la VAE
 - l'entrepreneuriat
 - l'égalité entre les femmes et les hommes
 - l'innovation
- Certains états membres ont clairement identifié les régions pour lesquelles une coopération devra être renforcée

Etat des lieux de la prise en compte de la transnationalité dans les PO 2007/2013 de l'UE (2)

- Mise en place d'un groupe de « *points de contacts transnationaux* »
- Mise en place d'une plateforme/un outil web permettant la mise en contact de partenaires (type ETCIM)

l'Europe
s'engage
en France



MERCI


MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI